

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1493

24 juin 2013

SOMMAIRE

Avalanche Mobile International S.A.	71620	Elitherm S.A.	71624
BCF Photonics II S.à r.l.	71620	Energy Management Group S.A.	71625
BCF Photonics I S.à r.l.	71620	Euro-Lux-Solar S.à r.l.	71625
Becker & Zaccagnini	71620	European Assets Development S.A.	71625
BGP Minerva GP S.à.r.l.	71620	European Forest Resources Holdings S. à	
BGP Minotaurus S.à.r.l.	71620	r.l.	71624
BGP Retail GP 1 S.à r.l.	71621	European Forest Resources (UK) S.à r.l.	
BGP Retail GP 2 S.à r.l.	71621		71624
Bidrolu S.A.	71621	European Intellectual Property S.A.	71624
BRE/Berlin III Manager S.à r.l.	71621	Event & Com S.A.	71625
BRE/Eschborn II Manager S.à.r.l.	71621	FILDO Investments S.A.	71625
BRE/Eschborn I Manager S.à.r.l.	71621	FILDO Investments S.A.	71664
BTIL Sàrl	71622	Financière de Confort S.A.	71664
Carolia Holding S.à r.l.	71622	Friture Beim Petz Sàrl	71664
Carpiem Sàrl	71623	Friture Beim Petz Sàrl	71664
Cegelec SA	71623	Retkauf III S.à r.l.	71618
Celloteck Holding (Luxembourg) S.A. ...	71622	Retkauf II S.à r.l.	71618
Classic Cars Management S.à r.l.	71622	Retkauf I S.à r.l.	71618
Clementina Finance S.A.	71623	Retkauf IV s.à r.l.	71618
Coiffure Martine S.à.r.l.	71623	Sorep S.A.	71618
Controlinveste International	71622	Spektrum A.G.	71618
Controlinveste International Finance	71622	ST Participations	71619
Dame Blanche S.à r.l.	71623	Sunap S.A.	71619
DBVA GEMet Holdings Luxembourg S.à		System Gateway Sàrl	71619
r.l.	71625	Terra G.O. S.à r.l.	71619
Dinvest	71623	TIM w.e. Luxembourg	71619
Ecore Transport Luxembourg S.à r.l.	71624	Tower Lux S.à r.l.	71619
Ecore Transport Luxembourg S.à r.l.	71624		

Retkauf I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.262.

Le bilan audité au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058227/9.

(130070901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Retkauf II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.263.

Le bilan audité au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058228/9.

(130070903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Retkauf III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.225.

Le bilan audité au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058229/9.

(130070909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Retkauf IV s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.226.

Le bilan audité au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058230/9.

(130070912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Sorep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 49.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058312/9.

(130071456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Spektrum A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.220.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058313/9.

(130071208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

ST Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 142.152.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058315/9.

(130070896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Sunap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 37.368.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058317/9.

(130070940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

System Gateway Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 104.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058320/9.

(130071455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Terra G.O. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 141.737.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058344/9.

(130071653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

TIM w.e. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058351/9.

(130071598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Tower Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058359/9.

(130071266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Avalanche Mobile International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 103.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058507/9.

(130072297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

BCF Photonics II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 79.960.

Les comptes annuels au 31/01/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058540/9.

(130072295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

BCF Photonics I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 79.959.

Les comptes annuels au 31/01/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058541/9.

(130072232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Becker & Zaccagnini, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 41, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 123.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058543/9.

(130072289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

BGP Minerva GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 122.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058548/9.

(130072499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

BGP Minotaurus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 116.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058549/9.

(130072546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

BGP Retail GP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013058550/9.
(130072556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

BGP Retail GP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013058551/9.
(130072562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Bidrolu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 94.400.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013058554/9.
(130072752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

BRE/Berlin III Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 96.567.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013058564/9.
(130072606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

BRE/Eschborn I Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 96.454.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013058565/9.
(130072670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

BRE/Eschborn II Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 96.447.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013058566/9.
(130072778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

BTIL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 23, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 154.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058568/9.

(130072791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Carolia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.809.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058572/9.

(130072472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Celloteck Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.680.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058573/9.

(130072570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Classic Cars Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 142.350.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058577/9.

(130072103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Controlinveste International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058588/9.

(130072548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Controlinveste International Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058590/9.

(130072547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Carpiem Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5423 Ersange, 19, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 153.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058604/9.

(130071949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Cegelec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058606/9.

(130072414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Clementina Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 79.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058615/9.

(130072022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Coiffure Martine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8541 Nagem, 10, Pullgaass.

R.C.S. Luxembourg B 96.782.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058618/9.

(130072648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Dame Blanche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.859.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058655/9.

(130072822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Dinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.540.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058660/9.

(130072632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Ecore Transport Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058666/9.

(130072085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Ecore Transport Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.709.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058667/9.

(130072213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

European Forest Resources (UK) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.417.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058672/9.

(130072734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

European Forest Resources Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.418.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058673/9.

(130072733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

European Intellectual Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 149.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058675/9.

(130072252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Elitherm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 114.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058684/9.

(130072021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Energy Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 76.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058688/9.

(130072827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Euro-Lux-Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 1, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 146.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058695/9.

(130071974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

European Assets Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 158.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058699/9.

(130072292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Event & Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 109.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058701/9.

(130072415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

FILDO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 141.625.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058718/9.

(130072750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

DBVA GEMet Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 102.945.

Proposal for an operation assimilated to a cross-border merger by acquisition in accordance with Title Vbis of the Belgian Companies' Code (the "BCC") and Section XIV of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Luxembourg Company Law")

BETWEEN

I. DBVA GEMet Holdings Luxembourg S.à r.l., a private public limited liability company under Luxembourg law, having its registered office at Allée Scheffer 1, 2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 20,000, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés), under the number B102945, represented by Darby Overseas Investments Ltd., class A manager, duly represented by Mr

Julio Felipe Lastres, and TMF Corporate Services S.A., class B manager, duly represented by Mr. Jorge Pérez Lozano, director and Mr. Jacob Mudde, director,

hereafter referred to as "GEMet Luxembourg" or also the "Acquiring Company";

AND

II. DBVA GEMet Holdings Belgium BVBA, a private limited liability company having its registered office at Havenlaan 86C box 204, 1000 Brussels, Belgium, registered with the Crossroads Bank for Enterprises under the number 0867.142.287 (RLE Brussels), duly represented by Darby Overseas Investments Ltd., duly represented by Mr Julio Felipe Lastres, manager, and TMF Management NV, represented by Ms Ann Lavrysen, manager,

hereafter referred to as "GEMet I";

III. DBVA GEMet Holdings Belgium II BVBA, a private limited liability company having its registered office at Havenlaan 86C box 204, 1000 Brussels, Belgium, registered with the Crossroads Bank for Enterprises under the number 0874.811.029 (RLE Brussels), duly represented by Darby Overseas Investments Ltd., duly represented by Mr Julio Felipe Lastres, manager, and TMF Management NV, represented by Ms Ann Lavrysen, manager,

hereafter referred to as "GEMet II";

IV. DBVA GEMet Holdings Belgium III BVBA, a private limited liability company having its registered office at Havenlaan 86C box 204, 1000 Brussels, Belgium, registered with the Crossroads Bank for Enterprises under the number 0874.812.316 (RLE Brussels), duly represented by Darby Overseas Investments Ltd., duly represented by Mr Julio Felipe Lastres, manager, and TMF Management NV, represented by Ms Ann Lavrysen, manager,

hereafter referred to as "GEMet III";

GEMet I, GEMet II, and GEMet III are hereafter jointly referred to as the "To Be Acquired Companies".

The Acquiring Company and the To Be Acquired Companies are hereafter jointly referred to as the "Merging Companies"

1. Preliminary explanations.

(a) The board of managers of the Acquiring Company and the managers of the To Be Acquired Companies mutually commit themselves to do anything which is in their power in order to realize the merger in accordance with the terms and conditions mentioned hereafter, and hereby determine the terms and conditions of the merger proposal that will be submitted for approval to the extraordinary shareholders' meetings of the Merging Companies.

(b) The contemplated merger is an operation assimilated to a cross-border merger by acquisition in accordance with Directive nr. 2005/56/EG of the European Parliament and of the Council on cross-border mergers of limited liability companies (the "Directive"), whereby the Acquiring Company will acquire its 100% subsidiaries in Belgium, i.e. the To Be Acquired Companies (the "Cross-Border Merger"). The Cross-Border Merger will be implemented in accordance with (i) articles 772/1 to 772/14 BCC and (ii) articles 278 and 279 juncto Section XIV, subsection I of the Luxembourg Company Law.

(c) The managers of the To Be Acquired Companies declare to have acknowledged the legal obligations under Belgian law which are, inter alia: (i) the preparation of a merger proposal in accordance with article 772/6 BCC, (ii) consequently, the filing of the merger proposal with the clerk's office of the competent commercial court, and (iii) the publication in the Annexes to the Belgian State Gazette in accordance with article 74 of the BCC, at least six (6) weeks prior to the extraordinary shareholders' meetings of the To Be Acquired Companies, in accordance with article 772/7 BCC.

(d) The board of managers of the Acquiring Company declares to have acknowledged the legal obligations under the Luxembourg Company Law which are, inter alia, (i) the preparation of a merger proposal in accordance with article 278 juncto article 261 of the Luxembourg Company Law, (ii) the filing of the merger proposal with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés), and (iii) the publication in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations at least one month prior to the extraordinary shareholders' meeting of the Acquiring Company in accordance with article 262 of the Luxembourg Company Law.

(e) In accordance with (i) article 772/6 and 693 and following BCC and (ii) article 278 juncto article 261 of the Luxembourg Company Law, the board of managers of the Acquiring Companies and the managers of the To Be Acquired Companies have prepared this joint merger proposal in which a cross-border merger is proposed in accordance with the Directive and the laws implementing the Directive in Belgium and the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to which the To Be Acquired Companies will automatically and jointly cease to exist and GEMet Luxembourg will acquire all assets and liabilities, rights and obligations, of the To Be Acquired Companies, by operation of law.

2. Identification of the companies involved in the merger.

2.1 ACQUIRING COMPANY

- Name: "DBVA GEMet Holdings Luxembourg S.à r.l."
- Legal form: private public limited liability company under Luxembourg law ("société à responsabilité limitée")
- Registered office: Ailée Scheffer 1, 2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
- Share capital: EUR 20,000

- Registration number with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés): B102945

- Corporate purpose (Article 3 of the articles of association):

" 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ all techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object."

2.2 TO BE ACQUIRED COMPANIES

2.2.1 GEMet I

- Name: "DBVA GEMet Holdings Belgium BVBA"

- Legal form: private limited liability company ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid" / "société privée à responsabilité limitée")

- Registered office: Havenlaan 86C box 204,1000 Brussels, Belgium

- Registration number with Crossroads Bank for Enterprises: 0867.142.287 (RLE Brussels)

- Corporate purpose (Article 3 of the articles of association):

"The company has as its purpose, in Belgium and abroad, solely in its own name and for its own account:

1. Investing in, subscribing to, taking over, placing, selling or trading shares, share certificates, bonds, warrants, certificates, receivables, currencies and other movable properties, issued by Belgian or foreign companies, whether or not commercial companies, trust offices, institutions and associations, whether or not with a (semi)-public statute;

2. Managing investments and participations in subsidiaries, exercising management functions, giving advice, management and other services to or in connection with the activities of the company. These services can be provided pursuant to contractual or statutory appointments and in the capacity of external advisor or corporate body of a client.

3. Giving loans and advances in any form or for any duration whatsoever, to any affiliated companies or companies in which it holds a participation, as well as guaranteeing all commitments of said companies. This list is not limitative and the terms asset management or advice, as mentioned in these articles of association, are activities which differ from the terms set out in the law of six April nineteen hundred ninety-five with respect to secondary markets, the statute and the supervision of investment firms, the intermediaries and the investment advisors.

In this respect, the company can work together with, partake in, or in any way whatsoever, take a direct or indirect interest in other companies.

The company may mortgage or pledge, for its own commitments or for the commitments of third parties, among others, its goods, including its commercial business.

The company may in general perform all commercial, industrial, financial, movable or immovable acts which are directly or indirectly related to its corporate purpose or which might be of such nature, that it would partly or in whole simplify the realisation thereof

2.2.2 GEMet II

- Name: "DBVA GEMet Holdings Belgium II BVBA"

- Legal form: private limited liability company ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid" / "société privée à responsabilité limitée")

- Registered office: Havenlaan 86C box 204,1000 Brussels, Belgium

- Registration number with Crossroads Bank for Enterprises: 0874.811.029 (RLE Brussels)

- Corporate purpose (Article 3 of the articles of association):

"The company has as its purpose, in Belgium and abroad, solely in its own name and for its own account:

4. Investing in, subscribing to, taking over, placing, selling or trading shares, share certificates, bonds, warrants, certificates, receivables, currencies and other movable properties, issued by Belgian or foreign companies, whether or not commercial companies, trust offices, institutions and associations, whether or not with a (semi)-public statute;

5. Managing investments and participations in subsidiaries, exercising management functions, giving advice, management and other services to or in connection with the activities of the company. These services can be provided pursuant to contractual or statutory appointments and in the capacity of external advisor or corporate body of a client.

6. Giving loans and advances in any form or for any duration whatsoever, to any affiliated companies or companies in which it holds a participation, as well as guaranteeing all commitments of said companies. This list is not limitative and the terms asset management or advice, as mentioned in these articles of association, are activities which differ from the terms set out in the law of six April nineteen hundred ninety-five with respect to secondary markets, the statute and the supervision of investment firms, the intermediaries and the investment advisors.

In this respect, the company can work together with, partake in, or in any way whatsoever, take a direct or indirect interest in other companies.

The company may mortgage or pledge, for its own commitments or for the commitments of third parties, among others, its goods, including its commercial business.

The company may in general perform all commercial, industrial, financial, movable or immovable acts which are directly or indirectly related to its corporate purpose or which might be of such nature, that it would partly or in whole simplify the realisation thereof."

2.2.3 GEMet III

- Name: "DBVA GEMet Holdings Belgium III BVBA"

- Legal form: private limited liability company ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid" / "société privée à responsabilité limitée")

- Registered office: Havenlaan 86C box 204, 1000 Brussels, Belgium

- Registration number with Crossroads Bank for Enterprises: 0874.812.316 (RLE Brussels)

- Corporate purpose (Article 3 of the articles of association):

"The company has as its purpose, in Belgium and abroad, solely in its own name and for its own account:

7. Investing in, subscribing to, taking over, placing, selling or trading shares, share certificates, bonds, warrants, certificates, receivables, currencies and other movable properties, issued by Belgian or foreign companies, whether or not commercial companies, trust offices, institutions and associations, whether or not with a (semi)-public statute;

8. Managing investments and participations in subsidiaries, exercising management functions, giving advice, management and other services to or in connection with the activities of the company. These services can be provided pursuant to contractual or statutory appointments and in the capacity of external advisor or corporate body of a client.

9. Giving loans and advances in any form or for any duration whatsoever, to any affiliated companies or companies in which it holds a participation, as well as guaranteeing all commitments of said companies. This list is not limitative and the terms asset management or advice, as mentioned in these articles of association, are activities which differ from the terms set out in the law of six April nineteen hundred ninety-five with respect to secondary markets, the statute and the supervision of investment firms, the intermediaries and the investment advisors.

In this respect, the company can work together with, partake in, or in any way whatsoever, take a direct or indirect interest in other companies.

The company may mortgage or pledge, for its own commitments or for the commitments of third parties, among others, its goods, including its commercial business.

The company may in general perform all commercial, industrial, financial, movable or immovable acts which are directly or indirectly related to its corporate purpose or which might be of such nature, that it would partly or in whole simplify the realisation thereof."

3. The likely repercussions of the Cross-Border Merger on employment. The Merging Companies do not have any employees. As such, the Cross-Border Merger will have no impact on employment.

4. The date from which the transactions of the To Be Acquired Companies will be treated for accounting purposes as being those of the Acquiring Company (the date of merger for accounting purposes). All transactions carried out by the To Be Acquired Companies will be deemed to have been executed for the account of the Acquiring Company, for accounting purposes (and, as far as the To Be Acquired Companies are concerned, for Belgium tax purposes), as of January 1st, 2013. As such, the last financial year of the To Be Acquired Companies ended on December 31st, 2012.

5. The rights conferred by the Acquiring Company on shareholders enjoying special rights or on holders of securities other than shares representing the share capital, or the measures proposed to them. The Merging Companies have not issued any shares having special rights, securities other than shares or corporate units. The Acquiring Company therefore has not proposed any measures.

6. Any special advantage granted to the experts who examine the draft common terms of the Cross-Border Merger or to members of the administrative, Management, Supervisory or controlling corporate bodies of the Merging Compa-

nies. No special advantages are granted to, respectively, experts involved in the merger or to the board of managers of the Acquiring Company and the managers of the To Be Acquired Companies.

7. The articles of association of the Acquiring Company. Attached as Schedule 1 are the articles of association of the Acquiring Company, as published in the Mémorial C Recueil des Sociétés. No amendments will be made to the articles of association of the Acquiring Company as a result of the Cross-Border Merger.

The schedules form part of this merger proposal and shall have effect as if set out in full in the body of this merger proposal and accordingly any reference to this merger proposal includes the schedules.

8. Information on the evaluation of the assets and Liabilities which are transferred to the Acquiring Company. As a consequence of the effectuation of the Cross-Border Merger, all assets and liabilities in the To Be Acquired Companies will be transferred as a whole to the Acquiring Company.

The annual accounts of the To Be Acquired Companies per December 31st, 2012, as approved by the general meetings held on June 13, 2013, are attached as Schedule 2, 3 and 4, and comprise a detailed specification of the assets and liabilities to be transferred from the To Be Acquired Companies to the Acquiring Company.

9. Dates of the Merging Companies' accounts used to establish the conditions of the Cross-Border Merger. The conditions of the Cross-Border Merger are based on the annual accounts of the Merging Companies regarding the financial year that ended on December 31st, 2012.

10. Details of the arrangements made for the exercise of the rights of creditors of the Merging Companies and the addresses at which complete information on those arrangements may be obtained free of charge. Pursuant to article 684 BCC, creditors of the Merging Companies, whose claims were not due and payable before the publication of the decisions of the extraordinary shareholders' meetings of the To Be Acquired Companies approving the Cross-Border Merger, may demand additional security relating to the repayment of their receivable within two months following the publication of the decisions approving the Cross-Border Merger in the Annexes to the Belgian State Gazette. The Merging Companies are entitled to rebut any claim by repaying the debt at its net present value. If the parties cannot come to an agreement, the dispute will be resolved before the president of the Commercial Court where the indebted company has its registered seat, in summary proceedings. The president may consider that security is necessary and if it is not given promptly, the claim will become due immediately.

Pursuant to article 268(1) of the Luxembourg Company Law, creditors of the Merging Companies, whose claims predate the date on which the minutes of the general meeting of the sole shareholder of the Acquiring Company approving the Cross-Border Merger have been published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, may, within two months of said publication, ask the judge presiding the chamber of the Luxembourg district court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters with jurisdiction for the district in which the Acquiring Company has its registered office to obtain the establishment of guarantees for any matured or non-matured claims, provided that these creditors can credibly demonstrate that due to the Cross-Border Merger, the satisfaction of their claims is at risk and that no sufficient guarantees have been obtained from the Acquiring Company.

Addresses for obtaining more information for the purposes of article 262(2)(c) of the Luxembourg Company law:

- GEMet Luxembourg: Allée Scheffer 1, 2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
- GEMet I: Havenlaan 86C box 204, 1000 Brussels, Belgium
- GEMet II: Havenlaan 86C box 204, 1000 Brussels, Belgium
- GEMet III: Havenlaan 86C box 204, 1000 Brussels, Belgium

11. Belgian tax treatment as a result of the Cross-Border Merger. As a consequence of the effectuation of the Cross-Border Merger, the To Be Acquired Companies will be subject to the Belgian taxation regime that is applicable in case of liquidation (among others, taxation of all unrealized gains and loss of all carried-forward tax losses).

As such, the contemplated merger-operation will not be tax exempt, since no Belgian establishment will survive following the effectuation of the Cross-Border Merger. However, in the case at hand, the tax burden is expected to be very limited, or even non-existent.

12. Powers. The managers of the To be Acquired Companies grant a power of attorney to Peter De Bou, Jan Loosen, Johan Lagae and Els Bruls, holding office at Neerveldstraat 101-103, 1200 Brussels, Belgium each acting individually and with power of substitution, in order to take all necessary actions in view of filing this merger proposal on behalf of the To be Acquired Companies with the Court of Commerce of Brussels.

The board of managers of the Acquiring Company grants a power of attorney to any lawyer or employee of Loyens & Loeff, Avocats à la Cour, Luxembourg, holding office at 18-20 r. Edward Steichen, 2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, each acting individually and with power of substitution, in order to take all necessary actions in view of filing this merger proposal on behalf of the Acquiring Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies [Registre de Commerce et des Sociétés).

13. Miscellaneous. In order to carry out the contemplated Cross Border Merger, in accordance with the legal and statutory provisions, the board of managers of the Acquiring Company and the managers of the To Be Acquired Com-

panies will provide each other as well as the respective shareholders with all useful information, in the manner prescribed by the BCC, the Luxembourg Company Law and the articles of association of the Merging Companies.

Following the filing of the merger proposal by the To Be Acquired Companies, a Belgian notary public will be contacted to provide a pre-merger attestation in which this Belgian notary public will confirm the existence and the internal and external validity of the legal actions and formalities taken by the To Be Acquired Companies, in accordance with Article 772/12 BCC. Following the issuance of this attestation, the To Be Acquired Companies will provide said attestation to the Luxembourg notary public in view of holding the extraordinary shareholders' meeting of the Acquiring Company, in accordance with Article 772/13 BCC.

The target date for the approval of the merger proposal by the extraordinary shareholders' meetings of the Merging Companies, and, with respect to the Acquiring Company, the subsequent publication in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations*, is July 31st, 2013, at the latest, if this does not occur, all costs related to the transaction will be borne, in equal parts, by the Merging Companies. If the merger proposal is approved, all costs related to the transaction will be borne by Darby Latin American Holdings L.P., an Exempted Limited Partnership registered in the Cayman Islands, having its offices at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, which is also part of the group to which the Merging Companies belong.

[Signature Page follows]

Prepared in eight original copies on June 12, 2013. The board of managers of the Acquiring Company and the managers of each To Be Acquired Company each acknowledged to have received two original copies, of which one will be filed in the company file with the clerk's offices of respectively the Commercial Court of Brussels (for the To Be Acquired Companies) and the Luxembourg Register of Commerce and Companies (*Registre de Commerce et des Sociétés*) (for the Acquiring Company) and one is kept at the registered office of each Merging Company.

For GEMet Luxembourg

Darby Overseas Investments Ltd., / TMF Corporate Services S.A.,

Represented by Julio Lastres / Represented by its directors, Jorge Pérez Lozano and Jacob Mudde

Class A manager / Class B manager

For GEMet I

Darby Overseas Investments Ltd. / TMF Management NV

Represented by Julio Lastres / Represented by Ann Lavrysen

Manager / Manager

For GEMet II

Darby Overseas Investments Ltd. / TMF Management NV

Represented by Julio Lastres / Represented by Ann Lavrysen

Manager / Manager

For GEMet III

Darby Overseas Investments Ltd. / TMF Management NV

Represented by Julio Lastres / Represented by Ann Lavrysen

Manager / Manager

Prepared in eight original copies on June 13, 2013. The board of managers of the Acquiring Company and the managers of each To Be Acquired Company each acknowledged to have received two original copies, of which one will be filed in the company file with the clerk's offices of respectively the Commercial Court of Brussels (for the To Be Acquired Companies) and the Luxembourg Register of Commerce and Companies (*Registre de Commerce et des Sociétés*) (for the Acquiring Company) and one is kept at the registered office of each Merging Company.

For GEMet Luxembourg

Darby Overseas Investments Ltd., / TMF Corporate Services S.A.,

Represented by Julio Lastres / Represented by its directors, Jorge Pérez Lozano and Jacob Mudde

Class A manager / Class B manager

For GEMet I

Darby Overseas Investments Ltd. / TMF Management NV

Represented by Julio Lastres / Represented by Ann Lavrysen

Manager / Manager

For GEMet II

Darby Overseas Investments Ltd. / TMF Management NV

Represented by Julio Lastres / Represented by Ann Lavrysen

Manager / Manager

For GEMet III

Darby Overseas Investments Ltd. / TMF Management NV

Prepared in eight original copies on June 13, 2013. The board of managers of the Acquiring Company and the managers of each To Be Acquired Company each acknowledged to have received two original copies, of which one will be filed in the company file with the clerk's offices of respectively the Commercial Court of Brussels (for the To Be Acquired Companies) and the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) (for the Acquiring Company) and one is kept at the registered office of each Merging Company.

For GEMet Luxembourg

Darby Overseas Investments Ltd., / TMF Corporate Services S.A.,

Represented by Julio Lastres / Represented by its directors, Jorge Pérez Lozano and Jacob Mudde

Class A manager / Class B manager

For GEMet I

Darby Overseas Investments Ltd. / TMF Management NV

Represented by Julio Lastres / Represented by Ann Lavrysen

Manager / Manager

For GEMet II

Darby Overseas Investments Ltd. / TMF Management NV

Represented by Julio Lastres / Represented by Ann Lavrysen

Manager / Manager

For GEMet III

Darby Overseas Investments Ltd. / TMF Management NV

Suit la traduction française du texte qui précède:

Projet d'opération assimilée à une fusion transfrontalière par acquisition conformément au Titre Vbis du Code des Sociétés belge (le CSB) et à la Section XIV de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés)

ENTRE

I. DBVA GEMet Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au Allée Scheffer 1, 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de EUR 20.000 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.945, représentée par Darby Overseas investments Ltd., en tant que gérant de classe A, valablement représentée par M. Julio Felipe Lastres et TMF Corporate Services S.A. en tant que gérant de classe B, valablement représentée par M. Jorge Pérez Lozano, administrateur et M. Jacob Mudde, administrateur,

ci-après GEMet Luxembourg ou la Société Absorbante;

ET

II. DBVA GEMet Holdings Belgium BVBA, une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi à Havenlaan 86C box 204, 1000 Bruxelles, Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0867.142.287 (RLE Bruxelles), valablement représentée par Darby Overseas Investments Ltd., valablement représentée par M. Julio Felipe Lastres, gérant et TMF Management NV, représenté par Mme Ann Lavrysen, gérant,

ci-après GEMet I;

III. DBVA GEMet Holdings Belgium II BVBA, une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi à Havenlaan 86C box 204, 1000 Bruxelles, Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0874.811.029 (RLE Bruxelles), valablement représentée par Darby Overseas Investments Ltd., valablement représentée par M. Julio Felipe Lastres, gérant et TMF Management NV, représenté par Mme Ann Lavrysen, gérant,

ci-après GEMet II;

IV. DBVA GEMet Holdings Belgium III BVBA, une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi à Havenlaan 86C box 204, 1000 Bruxelles, Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0874.812.316 (RLE Bruxelles), valablement représentée par Darby Overseas Investments Ltd., valablement représentée par M. Julio Felipe Lastres, gérant et TMF Management NV, représenté par Mme Ann Lavrysen, gérant,

ci-après GEMet III;

GEMet I, GEMet II et GEMet III sont conjointement dénommées les Sociétés Absorbées.

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées sont conjointement dénommées les Sociétés qui Fusionnent.

1. Contexte.

(a) Le conseil de gérance de la Société Absorbante et les gérants des Sociétés Absorbées s'engagent à faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de réaliser la fusion conformément aux conditions mentionnées ci-après et, par la présente, déterminent les conditions du projet de fusion qui sera soumis à l'approbation des assemblées extraordinaires des associés des Sociétés qui Fusionnent.

(b) La fusion envisagée est une opération assimilée à une fusion transfrontalière par acquisition conformément à la Directive numéro 2005/56/CE du Parlement européen et du Conseil sur les fusions transfrontalières des sociétés de

capitaux (la Directive) selon laquelle la Société Absorbante acquerra ses filiales belges détenues à 100%, soit les Sociétés Absorbées (la Fusion Transfrontalière). La Fusion Transfrontalière sera mise en oeuvre conformément (i) aux articles 772/1 à 772/14 CSB et (ii) aux articles 278 et 279 juncto Section XIV, sous-section I de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

(c) Les gérants des Sociétés Absorbées déclarent avoir connaissance des obligations légales en vertu du droit belge consistant entre autres en (i) la préparation d'un projet de fusion conformément à l'article 772/6 CSB, (ii) le dépôt consécutif du projet de fusion aux greffes du tribunal de commerce compétent, et (iii) la publication des Annexes au Moniteur Belge conformément à l'article 74 du CSB au moins six (6) semaines avant la tenue des assemblées extraordinaires des associés des Sociétés Absorbées, conformément à l'article 772/7 CSB.

(d) Le conseil de gérance de la Société Absorbante déclare avoir connaissance des obligations légales en vertu de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés consistant entre autres en (i) la préparation d'un projet de fusion conformément à l'article 278 juncto article 261 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, (ii) le dépôt du projet de fusion au Registre de Commerce et des Sociétés, et (iii) la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au moins un mois avant la tenue de l'assemblée extraordinaire des associés de la Société Absorbante conformément à l'article 262 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

(e) Conformément (i) aux articles 772/6 et 693 et suivant du CSB et (ii) à l'article 278 juncto article 261 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, le conseil de gérance de la Société Absorbante et les gérants des Sociétés Absorbées ont préparé le présent projet commun de fusion qui propose une fusion transfrontalière conformément à la Directive et aux lois implémentant la Directive en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, selon lequel les Sociétés Absorbées cesseront ensemble automatiquement d'exister et GEMet Luxembourg acquerra les actifs et passifs, les droits et obligations des Sociétés Absorbées par opération de la loi.

2. Identification des sociétés impliquées dans la fusion.

2.1. SOCIETE ABSORBANTE

- Dénomination: DBVA GEMet Holdings Luxembourg S.à r.l.
- Forme juridique: société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois
- Siège social: Allée Scheffer 1, 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Capital social: EUR 20.000
- Numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg: B 102.945
- Objet social (Article 3 des statuts):

« **3.1.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autre instruments de dettes et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions dans le cadre de biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

2.2. SOCIETES ABSORBEES

2.2.1. GEMet I

- Dénomination: «DBVA GEMet Holdings Belgium BVBA»
- Forme juridique: société privée à responsabilité limitée («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»)
- Siège social: Havenlaan 86C box 204, 1000 Bruxelles, Belgique
- Immatriculation à la Banque-Carrefour des Entreprises: 0867.142.287 (RLE Bruxelles)
- Objet social (Article 3 des statuts):

«L'objet de la Société consiste, en Belgique ou à l'étranger, en son nom et pour son compte propre, à:

1. investir, souscrire à, reprendre, placer, vendre ou échanger des actions, des certificats d'actions, des obligations, des warrants, des certificats, des créances, des devises et autre biens meubles, émis par des sociétés belges ou étrangères, commerciales ou autres, des trusts, institutions ou associations, qu'elles soient ou non publiques ou semi-publiques;

2. gérer des investissements et des participations dans des filiales, exercer un mandat de gestion, conseiller, gérer et fournir d'autres services à la société ou liés aux activités de la société. Ces services peuvent être fournis dans le cadre de contrats ou de nominations statutaires et en qualité de conseil externe ou personne morale d'un client;

3. accorder des prêts et des avances de toute forme et de toute durée, à toute société affiliée ou sociétés dans lesquelles elle détient une participation, ainsi que garantir tous les engagements desdites sociétés. Cette liste est non-exhaustive et la définition des termes gestion d'actifs ou conseil mentionnés dans les présent statuts, diffère de leur définition dans la loi du six avril mille neuf cent quatre-vingt-quinze à l'égard des marchés secondaires, du statut et du contrôle des firmes d'investissement, des intermédiaires et des conseillers en investissement.

Dans ce cadre, la société peut travailler de concert, partager ou d'une manière ou d'une autre prendre un intérêt direct ou indirect dans d'autres sociétés.

La société peut hypothéquer ou nantir, pour ses propres engagements ou les engagements de tiers, entre autre, ses biens y compris ses affaires commerciales.

La société peut de manière générale effectuer toutes les actions commerciales, industrielles, financières, meubles ou immeubles qui sont liées de manière directe ou indirecte à son objet social ou dont la nature pourrait en tout ou en partie faciliter la réalisation dudit objet.»

2.2.2. GEMet II

- Dénomination: «DBVA GEMet Holdings Belgium II BVBA»

- Forme juridique: société privée à responsabilité limitée («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»)

- Siège social: Havenlaan 86C box 204, 1000 Bruxelles, Belgique

- Immatriculation à la Banque-Carrefour des Entreprises: 0874.811.029 (RLE Bruxelles)

- Objet social (Article 3 des statuts):

«L'objet de la Société consiste, en Belgique ou à l'étranger, en son nom et pour son compte propre, à:

1. investir, souscrire à, reprendre, placer, vendre ou échanger des actions, des certificats d'actions, des obligations, des warrants, des certificats, des créances, des devises et autre biens meubles, émis par des sociétés belges ou étrangères, commerciales ou autres, des trusts, institutions ou associations, qu'elles soient ou non publiques ou semi-publiques;

2. gérer des investissements et des participations dans des filiales, exercer un mandat de gestion, conseiller, gérer et fournir d'autres services à la société ou liés aux activités de la société. Ces services peuvent être fournis dans le cadre de contrats ou de nominations statutaires et en qualité de conseil externe ou personne morale d'un client;

3. accorder des prêts et des avances de toute forme et de toute durée, à toute société affiliée ou sociétés dans lesquelles elle détient une participation, ainsi que garantir tous les engagements desdites sociétés. Cette liste est non-exhaustive et la définition des termes gestion d'actifs ou conseil mentionnés dans les présent statuts, diffère de leur définition dans la loi du 6 avril mille neuf cent quatre-vingt-quinze à l'égard des marchés secondaires, du statut et du contrôle des firme d'investissement, des intermédiaires et des conseillers en investissement.

Dans ce cadre, la société peut travailler de concert, partager ou d'une manière ou d'une autre prendre un intérêt direct ou indirect dans d'autres sociétés.

La société peut hypothéquer ou nantir, pour ses propres engagements ou les engagements de tiers, entre autre ses biens y compris ses affaires commerciales.

La société peut de manière générale effectuer toutes les actions commerciales, industrielles, financières meubles ou immeubles qui sont liées de manière directe ou indirecte à son objet social ou dont le nature pourraient en tout ou en partie faciliter la réalisation dudit objet.»

2.2.3. GEMet III

- Dénomination: «DBVA GEMet Holdings Belgium III BVBA»

- Forme juridique: société privée à responsabilité limitée («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»)

- Siège social: Havenlaan 86C box 204, 1000 Bruxelles, Belgique

- Immatriculation à la Banque-Carrefour des Entreprises: 0874.812.316 (RLE Bruxelles)

- Objet social (Article 3 des statuts):

«L'objet de la Société consiste, en Belgique ou à l'étranger, en son nom et pour son compte propre, à:

1. investir, souscrire à, reprendre, placer, vendre ou échanger des actions, des certificats d'actions, des obligations, des warrants, des certificats, des créances, des devises et autre biens meubles, émis par des sociétés belges ou étrangères, commerciales ou autres, des trusts, institutions ou associations, qu'elles soient ou non publiques ou semi-publiques;

2. gérer des investissements et des participations dans des filiales, exercer un mandat de gestion, conseiller, gérer et fournir d'autres services à la société ou liés aux activités de la société. Ces services peuvent être fournis dans le cadre de contrats ou de nominations statutaires et en qualité de conseil externe ou personne morale d'un client;

3. accorder des prêts et des avances de toute forme et de toute durée, à toute société affiliée ou sociétés dans lesquelles elle détient une participation, ainsi que garantir tous les engagements desdites sociétés. Cette liste est non-exhaustive et la définition des termes gestion d'actifs ou conseil mentionnés dans les présent statuts, diffère de leur définition dans la loi du 6 avril mille neuf cent quatre-vingt-quinze à l'égard des marchés secondaires, du statut et du contrôle des firme d'investissement, des intermédiaires et des conseillers en investissement.

Dans ce cadre, la société peut travailler de concert, partager ou d'une manière ou d'une autre prendre un intérêt direct ou indirect dans d'autres sociétés.

La société peut hypothéquer ou nantir, pour ses propres engagements ou les engagements de tiers, entre autre ses biens y compris ses affaires commerciales.

La société peut de manière générale effectuer toutes les actions commerciales, industrielles, financières meubles ou immeubles qui sont liées de manière directe ou indirecte à son objet social ou dont le nature pourraient en tout ou en partie faciliter la réalisation dudit objet»

3. Possibles répercussions de la Fusion Transfrontalière sur l'emploi. Les Sociétés qui Fusionnent n'ont pas d'employés. Dès lors, la Fusion Transfrontalière n'aura aucune répercussions sur l'emploi.

4. Date à partir de laquelle les opérations des Sociétés Absorbées seront considérées, à des fins comptables, comme étant réalisées au nom de la Société Absorbante (la date de fusion à des fins comptables). Toutes les transactions réalisées par les Sociétés Absorbées seront considérées comme ayant été exécutées pour le compte de la Société Absorbante, à des fins comptables (et, pour les Sociétés Absorbées, à des fins fiscales en Belgique), à partir du 1 janvier 2013. Dès lors, le dernier exercice social des Sociétés Absorbées a pris fin le 31 décembre 2012.

5. Droits conférés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux détenteurs de titres autres que des parts sociales représentatives du capital social, ou les mesures qui leurs sont proposées. Les Sociétés qui Fusionnent n'ont pas émis de parts sociales ayant des droits spéciaux, de titres autres que des parts sociales ou des parts d'intérêts. La Société Absorbante ne propose dès lors aucune mesure.

6. Avantages spéciaux accordés aux experts examinant le projet commun de Fusion Transfrontalière ou aux membres des organes sociaux d'administration, de gestion de surveillance ou de contrôle des Sociétés qui Fusionnent. Aucun avantage spécial n'est accordé respectivement aux experts impliqués dans la fusion ni au conseil de gérance de la Société Absorbante ni aux gérants des Sociétés Absorbées.

7. Statuts de la Société Absorbante. Les Statuts de la Société Absorbante, tels que publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sont joints en Annexe 1. Il ne sera procédé à aucune modification des statuts de la Société Absorbante à la suite de la Fusion Transfrontalière.

Les annexes font partie intégrante du présent projet de fusion et porteront effets comme si elles étaient mentionnées dans le corps du présent projet de fusion et conformément, toute référence au présent projet de fusion inclue les annexes.

8. Informations concernant l'évaluation des actifs et Passifs transférés à la Société Absorbante. En conséquence de la réalisation de la Fusion Transfrontalière, tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées seront transférés en tout à la Société Absorbante.

Les comptes annuels des Sociétés Absorbées au 31 décembre 2012, tels qu'approuvés par les assemblées générales tenues le 21 mai 2013 sont joints en Annexe 2. 3 et 4 et contiennent une liste détaillée des actifs et passifs qui seront transférés des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

9. Dates des comptes des Sociétés qui Fusionnent prises en compte pour établir les conditions de la Fusion Transfrontalière. Les conditions de la Fusion Transfrontalière sont basées sur les comptes annuels des Sociétés qui Fusionnent concernant l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2012.

10. Détails des arrangements pris pour l'exercice des droits des créanciers des Sociétés qui Fusionnent et adresses auxquelles des informations complètes sur lesdits arrangements peuvent être obtenues gratuitement. En vertu de l'article 684 CSB, les créanciers des Sociétés qui Fusionnent, dont les créances n'étaient pas échues et exigibles avant la publication des décisions des assemblées extraordinaires des associés des Sociétés Absorbées approuvant la Fusion Transfrontalière, peuvent exiger des garanties supplémentaires quant au remboursement de leur créance dans les deux mois suivant la publication des décisions approuvant la Fusion Transfrontalière dans les Annexes du Moniteur Belge. Les Sociétés qui Fusionnent peuvent réfuter toute créance en remboursant la dette à sa valeur nette actuelle. Si les parties ne parviennent pas à un accord, le litige sera résolu par le président du Tribunal de Commerce de l'endroit où la société endettée a établi son siège social, en procédure sommaire. Le Président peut estimer qu'une garantie est nécessaire et si elle n'est pas donnée rapidement, la créance deviendra exigibles immédiatement.

Conformément à l'article 268(1) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, les créanciers des Sociétés qui Fusionnent dont les créances sont antérieures à la date à laquelle le procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société Absorbante approuvant la Fusion Transfrontalière a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, peuvent, dans les deux mois de ladite publication, demander au juge présidant la chambre du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, statuant sur les questions commerciales dans la juridiction dans laquelle le siège social de la Société Absorbante est établi, d'obtenir l'établissement de garanties pour toute créance arrivée à maturité ou non, à

condition que ces créanciers puissent démontrer de manière crédible qu'en raison de la Fusion Transfrontalière, la réalisation de leur créance est menacée et que la Société Absorbante n'a pas fourni de garanties suffisantes.

Adresses auxquelles les informations prévues à l'article 262(2)(c) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés peuvent être obtenues:

- GEMet Luxembourg: Allée Scheffer 1, 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
- GEMet I: Havenlaan 86C box 204, 1000 Bruxelles, Belgique
- GEMet II: Havenlaan 86C box 204, 1000 Bruxelles, Belgique
- GEMet III: Havenlaan 86C box 204, 1000 Bruxelles, Belgique

11. Traitement fiscal belge consécutif à la Fusion Transfrontalière. En conséquence de la réalisation de la Fusion Transfrontalière, les Sociétés Absorbées seront soumises au régime fiscal belge applicable en cas de liquidation (entre autres, l'impôt sur les plus-value latentes et sur l'ensemble des pertes fiscales reportées).

Dès lors, les opérations de fusion prévues ne seront pas exemptées fiscalement puisqu'aucun établissement belge ne survivra après la réalisation de la Fusion Transfrontalière. Néanmoins, dans le cas présent, la charge fiscale estimée sera très limitée, voire inexistante.

12. Pouvoirs. Les gérants des Sociétés Absorbées octroient procuration à Peter de Bou, Jan Loosen, Johan Lagae et Els Bruls, exerçant leurs fonctions à Neerveldstraat 101-103, 1200 Bruxelles, Belgique, chacun agissant individuellement et avec plein pouvoir de substitution, afin de procéder à toutes les actions nécessaires dans le but de déposer le présent projet de fusion au nom des Sociétés Absorbées auprès du Tribunal de Commerce de Bruxelles.

Le conseil de gérance de la Société Absorbante octroie procuration à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, Avocats à la Cour, Luxembourg, exerçant leurs fonctions au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, chacun agissant individuellement et avec plein pouvoir de substitution, afin de procéder à toutes les actions nécessaires dans le but de déposer le présent projet de fusion au nom de la Société Absorbante auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

13. Divers. Afin de réaliser la Fusion Transfrontalière prévue conformément aux dispositions légales et aux stipulations statutaires, le conseil de gérance de la Société Absorbante et les gérants des Sociétés Absorbées échangeront et fourniront aux associés respectifs toutes les informations utiles dans les formes prévues par le CSB, la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et les statuts des Sociétés qui Fusionnent.

A la suite du dépôt du projet de fusion par les Sociétés Absorbées, un notaire belge sera contacté pour fournir une attestation de pré-fusion dans laquelle ledit notaire belge confirmera l'existence et la validité interne et externe des actions et formalités légales entreprises par les Sociétés Absorbées conformément à l'article 772/12 du CSB. A la suite de l'émission de ladite attestation, les Sociétés Absorbées fourniront cette attestation à un notaire luxembourgeois afin de tenir l'assemblée extraordinaire des associés de la Société Absorbante, conformément à l'article 772/13 du CSB.

La date prévue pour l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des Sociétés qui Fusionnent et, dans le cadre de la Société Absorbante, la publication subséquente au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, est le 31 juillet 2013, au plus tard. Si ce n'est pas le cas, tous les frais liés à la transaction seront à la charge des Sociétés qui Fusionnent, à parts égales. Si le projet de fusion est approuvé, tous les frais liés à la transaction seront à la charge de Darby Latin American Holdings L.P., une société en commandite exemptée (Exempted Limited Partnership) immatriculée dans les Îles Cayman, dont le siège social est établi au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, les Îles Cayman, et faisant également partie du même groupe auquel appartiennent les Sociétés qui Fusionnent.

Préparé en huit originaux le _ juin 2013. Le conseil de gérance de la Société Absorbante et

les gérants de chacune des Sociétés Absorbées prennent chacun acte de la réception de deux originaux, dont un sera déposé aux greffes des Tribunaux de Commerce de Bruxelles respectifs (pour les Sociétés Absorbées) et au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (pour la Société Absorbante) et un sera conservé au siège social de chacune des Sociétés qui Fusionnent.

Schedules:

Schedule 1: Articles of association GEMet Luxembourg

Schedule 2: Annual accounts per December 31st, 2012 for GEMet I

Schedule 3: Annual accounts per December 31st, 2012 for GEMet II

Schedule 4: Annual accounts per December 31st, 2012 for GEMet III

STATUTES

In the year two thousand four, on the second of September.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Darby-BBVA LATIN AMERICAN HOLDINGS, LLC, a company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 138924,

here represented by Mr Xavier Nevez, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 25, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name DBVA GEMet HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise, it may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or, equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand euro (EUR 20,000.-) represented by eight hundred (800) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) A and of manager(s) B. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

B.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any manager of the Company, with the exception of acceptance of shares transfers to be provided in conformity with the second paragraph of article 190 of the Law, for which the signature of one manager A will be required. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General Provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Thereupon, Darby-BBVA LATIN AMERICAN HOLDINGS, LLC, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 800 shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 20,000.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred (2,300.-) euro.

Resolutions of the Sale Partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Darby OVERSEAS INVESTMENTS, LTD., a limited liability company with registered office at 1133 Connecticut Avenue, NW Suite 400 Washington, DC 20036, Unites Sates of America, manager A;

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 84.9932, manager B.

2. The registered office of the Company is set at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le deux septembre,

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Darby-BBVA LATIN AMERICAN HOLDINGS, LLC, une société de droit des Iles Cayman, avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Maître Xavier Nevez, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 25 août 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination DBVA GEMet HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par huit cents (800) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) A et de gérant(s) 8.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télé-fax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant, à l'exception des acceptations de cessions de parts sociales à délivrer en conformité avec le deuxième alinéa de l'article 190 de la Loi, pour lesquelles la signature d'un gérant A sera requise. La Société sera également engagée en toute circonstance par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Darby-BBVA LATIN AMERICAN HOLDINGS, LLC, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 800 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 20.000,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à (2.300,-) euros.

Décision de l'Associé Unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- DARBY OVERSEAS INVESTMENTS, LTD., une société avec siège social au 1133 Connecticut Avenue, NW Suite 400 Washington, DC 20036, USA, gérant A;

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, vol. 1455, fol. 4, case 5. - Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(075962.3/230/402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

20

1 EUR

NAT. Date du dépôt N° 0867.142.287 P. U. D. A 1.1

Comptes annuels en Euros

DENOMINATION: DBVA Gemet Holdings Belgium

Forme juridique: SPRL

Adresse: Havenlaan N°: 86C, boîte 204

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles 1

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet (Mention facultative.):

Numéro d'entreprise 0867.142.287

DATE 8/09/2004 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTE ANNUEL approuvé par l'assemblée générale du 13/06/2013

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 1/01/2012 au 31/12/2012

Exercice précédent du 1/01/2011 au 31/12/2011

Les montants relatifs à l'exercice précédent oui / non (Biffer la mention inutile.) identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

DARBY OVERSEAS INVESTMENTS LTD

Connecticut Avenue NW Suite 400 1133, Washington DC 20036, Etats-Unis d'Amérique

Fonction: Gérant

Mandat: 7/09/2004

Représenté par:

LASTRES Julio Felipe

Seven Locks Road 9204, USA Bethesda, Maryland 20817, Etats-Unis d'Amérique

TMF Management SA 0451.250.730

Havenlaan 86C, boîte 204, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Fonction: Gérant

Mandat: 7/09/2004

Représenté par:

Lavrysen Ann

Kerkenbos 106A, 2812 Muizen (Mechelen), Belgique

Documents joints aux présents comptes annuels: RAPPORT DE GESTION

Nombre total de pages déposées: 13

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Objet: 5.1.1, 5.1.2, 5.2.2, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.9, 6, 9

Signature

Signature

(nom et qualité)

(nom et qualité)

Julio F. Lastres

Ann Lavrysen

Zaakvoerder

Zaakvoerder

N° 0867.142.287 A 1.2

Déclaration concernant une mission de vérification ou de redressement complémentaire

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont / n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
B. L'établissement des comptes annuels**,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile Numéro de membre Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

** Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

N° 0867.142.287 A 2.1

Bilan après répartition

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28		2.572.370
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28		2.572.370
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	11.455.261	11.234.007
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	11.452.769	11.231.693
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	11.452.769	11.231.693
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	2.492	2.314
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	11.455.261	13.806.377
N° 0867.142.287 A 2.2				

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	11.245.349	13.614.519
Capital	5.3	10	12.401	12.401
Capital souscrit		100	18.551	18.551
Capital non appelé		101	6.150	6.150
Primes d'émission		11	11.691.125	11.691.125
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	19.046	19.045
Réserve légale		130	19.046	19.045
Réserves indisponibles		131		

Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	-477.223	1.891.948
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16		
Provisions pour risques et charges	5.4	160/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	209.912	191.858
Dettes à plus d'un an	5.5	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	5.5	42/48	209.912	170.612
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.728	9.009
Fournisseurs		440/4	3.728	9.009
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	206.184	161.603
Comptes de régularisation		492/3		21.246
TOTAL DU PASSIF		10/49	11.455.261	13.806.377
N°			0867.142.287	A 3

Compte de résultats

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	-11.522	-16.737
Chiffre d'affaires *		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers (mention facultative)		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.6	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/7		
Autres charges d'exploitation		640/8	1.827	89
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-13.349	-16.826
Produits financiers	5.6	75	221.076	181.305

71646

Charges financières	5.6	65	4.528	3.320
Bénéfice (Perte) courant avant impôts (+)/(-)		9902	203.199	161.159
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66	2.572.370	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-2.369.171	161.159
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-2.369.171	161.159
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-2.369.171	161.159
N°			0867.142.287	A 4

Affectations et Prélèvements

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	-477.223	1.900.006
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	-2.369.171	161.159
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	1.891.948	1.738.847
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
Affectations aux capitaux propres	691/2		8.058
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		8.058
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	-477.223	1.891.948
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		
N°		0867.142.287	A 5.1.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXX	2.572.370
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385		
Autres mutations (+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	2.572.370	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	2.572.370	
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	2.572.370
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxx
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8545	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	
N°	0867.142.287	A 5.2.1

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant au moins 10% du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge,	Droits sociaux détenus		
mention du NUMERO D'ENTREPRISE	directement	par les	filiales
	Nombre	%	%
GRUPO EMPRESARIAL METROPOLITANO S.A. de C.V. SA			
Av. Vasco de Quiroga 2999			
Santa Fe, 01210 MEXICO D.F.			
Mexique			
Gewone aandelen serie E	28244098	8,32	0,00
DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour	Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
les entreprises de droit belge, mention du NUMERO	Comptes annuels	Code devise	Capitaux propres
D'ENTREPRISE	arrêtés au		(+) ou (-) (en unités)
GRUPO EMPRESARIAL METROPOLITANO S.A. de C.V. SA	31/12/2011	MXN	-5.613.505
Av. Vasco de Quiroga 2999			-942.828
Santa Fe, 01210 MEXICO D.F.			
Mexique			
Gewone aandelen serie E			
N°	0867.142.287		A 5.3

Etat du capital et Structure de l'actionariat

ETAT DU CAPITAL	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXX	18.551
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	18.551	
	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Nominatieve aandelen		18.551	18.551
	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)	6.150	XXX
Capital appelé, non versé.	8712	XXX	
Actionnaires redevables de libération			
DBVA Gemet Holdings Luxembourg		6.150	
		Codes	Exercice
Actions propres			
Détenues par la société elle-même			

Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de CONVERSION		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	
N°	0867.142.287	A 5.8

Relations avec les entreprises liées, les administrateurs, Gérants et Commissaire(s)

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIEES		
Créances sur les entreprises liées	9291	11.452.769
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Taux et durée des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)		

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les sociétés anonymes mentionnent les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre la société et ses principaux actionnaires et entre la société et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

REGLES D'EVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION, APPLIQUEES PAR LES RESPONSABLES DE LA SOCIETE

PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre 11 de l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

Le bilan et le compte de résultats sont exprimés en Euro.

Sauf mentionné différemment, les soldes de l'actif et du passif sont évalués à leur valeur nominale.

I. Frais de constitution

Les frais de constitution sont évalués à leur valeur d'acquisition, c'est-à-dire le prix d'achat plus les frais supplémentaires. Ils sont portés à l'actif et amortis linéairement en une année.

II. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais supplémentaires). Les droits d'usage concernant les immobilisations incorporelles, dont dispose la société par contrats de leasing ou contrats similaires, sont compris dans le montant à l'actif pour la partie des versements stipulés dans le contrat.

Par-là, les biens dont fait mention le contrat seront reconstitués.

III. Amortissements

Les immobilisations, achetées ou acquises par des droits de leasing ou des droits similaires, sont amorties en principe comme suit: linéairement pendant une période de 3 à 22 années, selon le cas.

IV. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition, c'est-à-dire le prix d'achat ou la valeur initiale, sauf les frais supplémentaires qui sont passés au compte de résultats.

Les réductions de valeur durables sont comptabilisées et peuvent être reprises quand une nouvelle plus-value excède de manière certaine et durable, la réduction de valeur comptabilisée.

V. Commandes en cours d'exécution

Une provision spécifique pour créances douteuses est comptabilisée en cas de besoin.

VI. Placements

Les placements sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de marché si cette dernière est moins élevée.

VII. Devises

Les soldes de l'actif et du passif sont convertis à la fin de l'exercice au cours de fin d'année. Les produits des écarts de conversion des devises sont comptabilisés au bilan et les pertes sont prises en charges.

Les transactions, qui ont eu cours en devises pendant l'exercice, sont comptabilisées dans le compte de résultats, au cours du jour.

VIII. Compte de régularisation

Les charges et produits à imputer sont calculés sur base d'une estimation justifiée et comptabilisés à leur valeur nominale.

IX. Instruments financiers

La société n'utilise pas d'instruments financiers pour gérer sa position financière.

Rapport annuel du collège des gérants à l'associé

Les gérants de la société privée à responsabilité limitée DBVA GEMET HOLDINGS BELGIUM, ayant son siège social Avenue du Port 86C boîte 204, 1000 Bruxelles, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro d'entreprise 0867.142.287, ont préparé le rapport annuel concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Messieurs les Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter pour approbation, conformément à l'exécution de notre mandat, notre rapport de gestion et les comptes annuels pour l'année comptable clôturée le 31 décembre 2012

1. Commentaires sur les comptes annuels. L'exercice comptable s'est clôturé par un total du bilan de 11.455.260,52 EUR au 31.12.2012. Nous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31.12.2012 comme repris dans les comptes annuels.

2. Evénements survenus après la clôture de l'exercice. Aucun événement important n'a eu lieu après la clôture de l'exercice.

3. Circonstances pouvant influencer le développement. Il n'y a pas de circonstance spécifique pouvant influencer le développement de la société.

4. Modification du capital. Il n'y a pas eu de modification du capital au cours de l'exercice.

5. Recherche et Développement. Il n'y a pas eu d'activité en matière de recherche et de développement.

6. Acquisitions d'actions propres. La société n'a pas acquis d'actions propres durant l'année comptable.

7. Utilisation d'instruments financiers. Durant l'exercice comptable écoulé, la société n'a pas fait usage d'instruments financiers qui auraient pu avoir une influence significative sur son actif, son passif, son résultat ou sa situation financière.

Ce rapport sera déposé selon les dispositions légales et est disponible pour consultation au siège de la société.

Bruxelles, le 21 mai 2013.

Darby Overseas Investments Ltd.

Avec comme représentant permanent

Monsieur Julio F. Lastres

Gérant/Président

TMF Management N.V.

Avec comme représentant permanent

Madame Ann Lavrysen

Gérante/Secrétaire

20

1 EUR

NAT. Date du dépôt N° 0874.811.029 P. U. D. A 1.1

Comptes annuels en Euros

DENOMINATION: DBVA GEMET HOLDINGS BELGIUM II

Forme juridique: SPRL

Adresse: Havenlaan N°: 86C, boîte 204

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles 1

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise 0874.811.029

DATE 1/07/2005 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du 13/06/2013

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 1/01/2012 au 31/12/2012

Exercice précédent du 1/01/2011 au 31/12/2011

Les montants relatifs à l'exercice précédent oui / ** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

DARBY OVERSEAS INVESTMENTS LTD

Connecticut Avenue NW Suite 400 1133, Washington DC 20036, Etats-Unis d'Amérique

Fonction: Gérant

Mandat: 30/06/2005

Représenté par:

LASTRES Julio Felipe

Seven Locks Road 9204, USA Bethesda, Maryland 20817, Etats-Unis d'Amérique

TMF Management SA 0451.250.730

Tervurenlaan 13A, 1040 Bruxelles 4, Belgique

Fonction: Gérant

Mandat: 30/06/2005

Représenté par:

Lavrysen Ann

Antwerpsesteenweg 117, 9100 Sint-Niklaas, Belgique

Documents joints aux présents comptes annuels: RAPPORT DE GESTION

Nombre total de pages déposées: 13

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Objet: 5.1.1, 5.1.2, 5.2.2, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.9, 6, 9

Signature

Signature

(nom et qualité)

(nom et qualité)

Julio F. Lastres

Ann Lavrysen

Zaakvoerder

Zaakvoerder

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

N° 0874.811.029 A 1.2

Déclaration concernant une mission de vérification ou de redressement complémentaire

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels / n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
------------------------------------	------------------	--

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

N°	0874.811.029	A 2.1
----------	--------------	-------

Bilan après répartition

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28		4.524.674
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28		4.524.674
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	14.576	14.652
Créances à plus d'un an	29			
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	11.515	9.776
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	11.515	9.776
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	3.061	4.876
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	14.576	4.539.326
N°			0874.811.029	A 2.2
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	-5.804.013	-1.153.915

71652

Capital	5.3	10	12.400	12.400
Capital souscrit		100	18.550	18.550
Capital non appelé		101	6.150	6.150
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	-5.816.413	-1.166.315
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16		
Provisions pour risques et charges	5.4	160/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	5.818.589	5.693.241
Dettes à plus d'un an	5.5	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	5.5	42/48	5.818.589	5.690.534
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.813	7.108
Fournisseurs		440/4	3.813	7.108
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	5.814.776	5.683.426
Comptes de régularisation		492/3		2.707
TOTAL DU PASSIF		10/49	14.576	4.539.326
N°			0874.811.029	A 3

Compte de résultats

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	-11.830	-14.555
Chiffre d'affaires *		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers (mention facultative)		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.6	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement,		630		

sur immobilisations incorporelles et corporelles				
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution				
et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	631/4			
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et				
reprises) (+)/(-)	635/7			
Autres charges d'exploitation	640/8	1.827		89
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de				
restructuration (-)	649			
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	9901	-13.657		-14.644
Produits financiers	5.6 75	782		200
Charges financières	5.6 65	112.549		93.756
Bénéfice (Perte) courant avant impôts (+)/(-)	9902	-125.424		-108.200
Produits exceptionnels	76			
Charges exceptionnelles	66	4.524.674		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	9903	-4.650.098		-108.200
Prélèvements sur les impôts différés	780			
Transfert aux impôts différés	680			
Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77			1
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	9904	-4.650.098		-108.201
Prélèvements sur les réserves immunisées	789			
Transfert aux réserves immunisées	689			
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	-4.650.098		-108.201
N°		0874.811.029		A 4

Affectations et Prélèvements

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	-5.816.413	-1.166.315
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	-4.650.098	-108.201
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	-1.166.315	-1.058.114
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission.	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	-5.816.413	-1.166.315
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		
N°		0874.811.029	A 5.1.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXX	4.524.674
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385		
Autres mutations (+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	4.524.674	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXX	
Mutations de l'exercice			

Actées	8415	
Acquises de tiers	8425	
Annulées	8435	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445	
Plus-values au terme de l'exercice	8455	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXX
Mutations de l'exercice		
Actées	8475	4.524.674
Reprises	8485	
Acquises de tiers	8495	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	4.524.674
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXX
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8545	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	
N°	0874.811.029	A5.2.1

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant au moins 10% du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge,	Droits sociaux détenus		
mention du NUMERO D'ENTREPRISE	directement	par les filiales	
	Nombre	%	%
Grupo Empresarial Metropolitano SA de CV S. Etr.			
AvVasco de Quiroga W2999			
Planta Baja y Mezzani			
01210 Mexico			
Mexique			
Gewone aandelen serie E	49680000	14,64	0,00

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en unités)	Résultat net
Grupo Empresarial Metropolitano SA de CV SE	31/12/2011	MXN	-5.613.505	-942.828
AvVasco de Quiroga W2999				
Planta Baja y Mezzani				
01210 Mexico				
Mexique				
Gewone aandelen serie E				
N°			0874.811.029	A 5.3

Etat du capital et Structure de l'actionnariat

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXX	18.550
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	18.550	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Nominatieve aandelen		18.550	18.550
	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)	6.150	XXX
Capital appelé, non versé.	8712	XXX	
Actionnaires redevables de libération			
DBVA Gemet Holdings Luxembourg		6.150	
		Codes	Exercice
Actions propres			
Détenues par la société elle-même			
Montant du capital détenu		8721	
Nombre d'actions correspondantes		8722	
Détenues par ses filiales			
Montant du capital détenu		8731	
Nombre d'actions correspondantes		8732	
Engagement d'émission d'actions			
Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
Montant des emprunts convertibles en cours		8740	
Montant du capital à souscrire		8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		8742	
Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
Nombre de droits de souscription en circulation		8745	
Montant du capital à souscrire		8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		8747	
Capital autorisé non souscrit		8751	
Parts non représentatives du capital			
Répartition			
Nombre de parts		8761	
Nombre de voix qui y sont attachées		8762	
Ventilation par actionnaire			
Nombre de parts détenues par la société elle-même		8771	
Nombre de parts détenues par les filiales		8781	
N°		0874.811.029	A 5.3
<i>Relations avec les entreprises liées, les administrateurs, Gérants et Commissaire(s)</i>			
ENTREPRISES LIEES		Codes	Exercice
Créances sur les entreprises liées		9291	11.515
Garanties constituées en leur faveur		9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur		9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES			
Créances sur les personnes précitées		9500	
Taux et durée des créances			
Garanties constituées en leur faveur		9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur		9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les sociétés anonymes mentionnent les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre la société et ses principaux actionnaires et entre la société et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

REGLES D'EVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION, APPLIQUEES PAR LES RESPONSABLES DE LA SOCIÉTÉ

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre 11 de l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

Le bilan et le compte de résultats sont exprimés en Euro.

Sauf mentionné différemment, les soldes de l'actif et du passif sont évalués à leur valeur nominale.

I. Frais de constitution

Les frais de constitution sont évalués à leur valeur d'acquisition, c'est-à-dire le prix d'achat plus les frais supplémentaires. Ils sont portés à l'actif et amortis linéairement en une année.

II. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais supplémentaires).

Les droits d'usage concernant les immobilisations incorporelles, dont dispose la société par contrats de leasing ou contrats similaires, sont compris dans le montant à l'actif pour la partie des versements stipulés dans le contrat.

Par-là, les biens dont fait mention le contrat seront reconstitués.

III. Amortissements

Les immobilisations, achetées ou acquises par des droits de leasing ou des droits similaires, sont amorties en principe comme suit: linéairement pendant une période de 3 à 22 années, selon le cas.

IV. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition, c'est-à-dire le prix d'achat ou la valeur initiale, sauf les frais supplémentaires qui sont passés au compte de résultats.

Les réductions de valeur durables sont comptabilisées et peuvent être reprises quand une nouvelle plus-value excède de manière certaine et durable, la réduction de valeur comptabilisée.

V. Commandes en cours d'exécution

Une provision spécifique pour créances douteuses est comptabilisée en cas de besoin.

VI. Placements

Les placements sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de marché si cette dernière est moins élevée.

VII. Devises

Les soldes de l'actif et du passif sont convertis à la fin de l'exercice au cours de fin d'année. Les produits des écarts de conversion des devises sont comptabilisés au bilan et les pertes sont prises en charges.

Les transactions, qui ont eu cours en devises pendant l'exercice, sont comptabilisées dans le compte de résultats, au cours du jour.

VIII. Compte de régularisation

Les charges et produits à imputer sont calculés sur base d'une estimation justifiée et comptabilisés à leur valeur nominale.

IX. Instruments financiers

La société n'utilise pas d'instruments financiers pour gérer sa position financière.

Rapport annuel du collège des gérants à l'associé

Les gérants de la société privée à responsabilité limitée DBVA GEMET HOLDINGS BELGIUM 2, ayant son siège social Avenue du Port 86C boîte 204, 1000 Bruxelles, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro d'entreprise 0874.811.209, ont préparé le rapport annuel concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Messieurs les Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter pour approbation, conformément à l'exécution de notre mandat, notre rapport de gestion et les comptes annuels pour l'année comptable clôturée le 31 décembre 2012

1. Commentaires sur les comptes annuels. L'exercice comptable s'est clôturé par un total du bilan de 14.575,74 EUR au 31.12.2012. Nous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31.12.2012 comme repris dans les comptes annuels.

2. Evénements survenus après la clôture de l'exercice. Aucun événement important n'a eu lieu après la clôture de l'exercice.

3. Circonstances pouvant influencer le développement. Il n'y a pas de circonstance spécifique pouvant influencer le développement de la société.

4. Modification du capital. Il n'y a pas eu de modification du capital au cours de l'exercice.

5. Recherche et développement. Il n'y a pas eu d'activité en matière de recherche et de développement.

6. Acquisitions d'actions propres. La société n'a pas acquis d'actions propres durant l'année comptable.

7. Utilisation d'instruments financiers. Durant l'exercice comptable écoulé, la société n'a pas fait usage d'instruments financiers qui auraient pu avoir une influence significative sur son actif, son passif, son résultat ou sa situation financière.

...

Ce rapport sera déposé selon les dispositions légales et est disponible pour consultation au siège de la société.

Bruxelles, le 21 mai 2013.

Darby Overseas Investments Ltd.

Avec comme représentant permanent

Monsieur Julio F. Lastres

Gérant/Président

TMF Management N.V.

Avec comme représentant permanent

Madame Ann Lavrysen

Gérante/Secrétaire

20

1 EUR

NAT. Date du dépôt N° 0874.812.316 P. U. D. A 1.1

Comptes annuels en Euros

DENOMINATION: DBVA GEMET HOLDINGS BELGIUM III

Forme juridique: SPRL

Adresse: Havenlaan N°: 86C, boîte 204

Code postal: 1000

Pays: Belgique

Commune: Bruxelles 1

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise 0874.812.316

DATE 1/07/2005 du dépôt de "acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTE ANNUEL approuvé par l'assemblée générale du 13/06/2013

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 1/01/2012 au 31/12/2012

Exercice précédent du 1/01/2011 au 31/12/2011

Les montants relatifs à l'exercice précédent oui / ** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

DARBY OVERSEAS INVESTMENTS LTD

Connecticut Avenue NW Suite 400 1133, Washington OC 20036, Etats-Unis d'Amérique

Fonction: Gérant

Mandat: 30/06/2005

Représenté par:

LASTRES Julio Felipe

Seven Locks Road 9204 , USA Bethesda, Maryland 20817, Etats-Unis d'Amérique

TMF MANAGEMENT N.V. 0451.250.730

Tervurenlaan 13A, 1040 Bruxelles 4, Belgique

Fonction: Gérant

Mandat: 30/06/2005

Représenté par:

Lavrysen Ann

Kerkenbos 106A , 2812 Muizen (Mechelen), Belgique

Documents joints aux présents comptes annuels: RAPPORT DE GESTION

Nombre total de pages déposées: 12

Numéros des sections du document normalisé non
déposées parce que sans

objet: 5.1.1, 5.1.2, 5.2.2, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 6, 9

Signature

Signature

(nom et qualité)

(nom et qualité)

Julio Felipe LASTRES

Ann LAVRYSEN

Zaakvoerder

Zaakvoerder

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

N° 0874.812.316 A 1.2

Déclaration concernant une mission de vérification ou de redressement complémentaire

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels / n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de l'entreprise**;

8. L'établissement des comptes annuels**;

C. La vérification des comptes annuels et/ou

D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
------------------------------------	------------------	--

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

N° 0874.812.316 A 2.1

Bilan après répartition

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28		4.524.674
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27		
Terrains et constructions		2		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/.2.1	28		4.524.674
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	2.900	1.723

Créances à plus d'un an	29			
Créances commerciales	290			
Autres créances	291			
Stocks et commandes en cours d'exécution	3			
Stocks	30/36			
Commandes en cours d'exécution	37			
Créances à un an au plus	40/41			
Créances commerciales	40			
Autres créances	41			
Placements de trésorerie	5.2.1 50/53			
Valeurs disponibles	54/58	2.900	1.723	
Comptes de régularisation	490/1			
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	2.900	4.526.397	
N°		0874812316	A 2.2	
	Ann. Codes	Exercice	Exercice précédent	
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	10/15	-5.814.778	-1.164.332	
Capital	5.3 10	12.400	12.400	
Capital souscrit	100	18.550	18.550	
Capital non appelé	101	6.150	6.150	
Primes d'émission	11			
Plus-values de réévaluation	12			
Réserves	13			
Réserve légale	130			
Réserves indisponibles	131			
Pour actions propres	1310			
Autres	1311			
Réserves immunisées	132			
Réserves disponibles	133			
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)	14	-5.827.178	-1.176.732	
Subsides en capital	15			
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19			
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16			
Provisions pour risques et charges	5.4 160/5			
Impôts différés	168			
DETTES	17/49	5.817.678	5.690.729	
Dettes à plus d'un an	5.5 17			
Dettes financières	170/4			
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3			
Autres emprunts	174/0			
Dettes commerciales	175			
Acomptes reçus sur commandes	176			
Autres dettes	178/9			
Dettes à un an au plus	5.5 42/48	5.817.678	5.689.576	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42			
Dettes financières	43			
Etablissements de crédit	430/8			
Autres emprunts	439			
Dettes commerciales	44	3.328	7.278	
Fournisseurs	440/4	3.328	7.278	
Effets à payer	441			
Acomptes reçus sur commandes	46			
Dettes fiscales, salariales et sociales	45			
Impôts	450/3			

71660

Rémunérations et charges sociales	454/9		
Autres dettes	47148	5.814.350	5.682.298
Comptes de régularisation	492/3		1.153
TOTAL DU PASSIF	10/49	2.900	4.526.397
N°		0874.812.316	A 3

Compte de résultats

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	-10.523	-15.008
Chiffre d'affaires *		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers *		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions +)/(-)	5.6	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/7		
Autres charges d'exploitation		640/8	1.826	89
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-12.349	-15.097
Produits financiers	5.6	75		3
Charges financières	5.6	65	113.423	92.032
Bénéfice (Perte) courant avant impôts (+)/(-)		9902	-125.772	-107.126
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66	4.524.674	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-4.650.446	-107.126
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		1
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-4.650.446	-107.127
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-4.650.446	-107.127
* mention facultative				
N°			10874.812.316	A 4

Affectations et Prélèvements

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	-5.827.178	-1.176.732
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	-4.650.446	-107.127
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	-1.176.732	-1.069.605
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	-5.827.178	-1.176.732
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		

Administrateurs ou gérants	695			
Autres allocataires	696			
N°		0874.812.316	A	5.1.3
	Codes	Exercice	Exercice précédent	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395F	XXX	4.524.674	
Mutations de l'exercice				
Acquisition	8365			
Cessions et retraits	8375			
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385			
Autres mutations (+)/(-)	8386			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	4.524.674		
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXX		
Mutations de l'exercice				
Actées	8415			
Acquises de tiers	8425			
Annulées	8435			
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445			
Plus-values au terme de l'exercice	8455			
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXX		
Mutations de l'exercice				
Actées	8475	4.524.674		
Reprise	8485			
Acquises de tiers	8495			
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505			
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515			
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	4.524.674		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXX		
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8545			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)			
N°		0874.812.316	A	5.2.1

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant au moins 10% du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge,	Droits sociaux détenus		
mention du NUMERO D'ENTREPRISE	directement	par les filiales	
	Nombre	%	%
Grupo Empresarial Metropolitano SA de CV S. Etr.			
Av.Vasco de Quiroga 2999			
01210 Mexico			
Mexique			
Gewone aandelen	49680000	14,64	0,00
DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour	Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en unités)
Grupo Empresarial Metropolitano SA de CV S. Etr.	31/12/2011	MXN	-5.613.505
			-942.828

Av.Vasco de Quiroga 2999

01210 Mexico

Mexique

Gewone aandelen

N° 0874.812.316 A 5.3

Etat du capital et Structure de l'actionariat

ETAT DU CAPITAL	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXX	18.550
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	18.550	
	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Nominatieve aandelen		18.550	18.550
	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)	6.150	XXX
Capital appelé, non versé	8712	XXX	
Actionnaires redevables de libération			
OBVA Gemet Holdings Luxembourg		6.150	
		Codes	Exercice
Actions propres			
Détenues par la société elle-même			
Montant du capital détenu		8721	
Nombre d'actions correspondantes		8722	
Détenues par ses filiales			
Montant du capital détenu		8731	
Nombre d'actions correspondantes		8732	
Engagement d'émission d'actions			
Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
Montant des emprunts convertibles en cours		8740	
Montant du capital à souscrire		8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		8742	
Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
Nombre de droits de souscription en circulation		8745	
Montant du capital à souscrire		8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		8747	
Capital autorisé non souscrit		8751	
N°		0874.812.316	A 5.3
		Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital			
Répartition			
Nombre de parts		8761	
Nombre de voix qui y sont attachées		8762	
Ventilation par actionnaire			
Nombre de parts détenues par la société elle-même		8771	
Nombre de parts détenues par les filiales		8781	
REGLES D'EVALUATION			
RESUME DES REGLES D'EVALUATION, APPLIQUEES PAR LES RESPONSABLES DE LA SOCIETE			

PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre 11 de l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

Le bilan et le compte de résultats sont exprimés en Euro.

Sauf mentionné différemment, les soldes de l'actif et du passif sont évalués à leur valeur nominale.

I. Frais de constitution

Les frais de constitution sont évalués à leur valeur d'acquisition, c'est-à-dire le prix d'achat plus les frais supplémentaires. Ils sont portés à l'actif et amortis linéairement en une année.

II. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais supplémentaires).

Les droits d'usage concernant les immobilisations incorporelles, dont dispose la société par contrats de leasing ou contrats similaires, sont compris dans le montant à l'actif pour la partie des versements stipulés dans le contrat.

Par-là, les biens dont fait mention le contrat seront reconstitués.

III. Amortissements

Les immobilisations, achetées ou acquises par des droits de leasing ou des droits similaires, sont amorties en principe comme suit: linéairement pendant une période de 3 à 22 années, selon le cas.

IV. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition, c'est-à-dire le prix d'achat ou la valeur initiale, sauf les frais supplémentaires qui sont passés au compte de résultats.

Les réductions de valeur durables sont comptabilisées et peuvent être reprises quand une nouvelle plus-value excède de manière certaine et durable, la réduction de valeur comptabilisée.

V. Commandes en cours d'exécution

Une provision spécifique pour créances douteuses est comptabilisée en cas de besoin.

VI. Placements

Les placements sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de marché si cette dernière est moins élevée.

VII. Devises

Les soldes de l'actif et du passif sont convertis à la fin de l'exercice au cours de fin d'année. Les produits des écarts de conversion des devises sont comptabilisés au bilan et les pertes sont prises en charges.

Les transactions, qui ont eu cours en devises pendant l'exercice, sont comptabilisées dans le compte de résultats, au cours du jour.

VIII. Compte de régularisation

Les charges et produits à imputer sont calculés sur base d'une estimation justifiée et comptabilisés à leur valeur nominale.

IX. Instruments financiers

La société n'utilise pas d'instruments financiers pour gérer sa position financière.

Rapport annuel du collège des gérants à l'associé

Les gérants de la société privée à responsabilité limitée DBVA GEMET HOLDINGS BELGIUM 3, ayant son siège social Avenue du Port 86C boîte 204, 1000 Bruxelles, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro d'entreprise 0874.812.316, ont préparé le rapport annuel concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Messieurs les Associés,

Nous avons "honneur de vous présenter pour approbation, conformément à l'exécution de notre mandat, notre rapport de gestion et les comptes annuels pour l'année comptable clôturée le 31 décembre 2012

1. Commentaires sur les comptes annuels. L'exercice comptable s'est clôturé par un total du bilan de 2.900,23 EUR au 31.12.2012. Nous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31.12.2012 comme repris dans les comptes annuels.

2. Evénements survenus après la clôture de l'exercice. Aucun événement important n'a eu lieu après la clôture de l'exercice.

3. Circonstances pouvant influencer le développement. Il n'y a pas de circonstance spécifique pouvant influencer le développement de la société.

4. Modification du capital. Il n'y a pas eu de modification du capital au cours de l'exercice.

5. Recherche et Développement. Il n'y a pas eu d'activité en matière de recherche et de développement.

6. Acquisitions d'actions propres. La société n'a pas acquis d'actions propres durant l'année comptable.

7. Utilisation d'instruments financiers. Durant l'exercice comptable écoulé, la société n'a pas fait usage d'instruments financiers qui auraient pu avoir une influence significative sur son actif, son passif, son résultat ou sa situation financière.

Ce rapport sera déposé selon les dispositions légales et est disponible pour consultation au siège de la société.

Bruxelles, le 21 mai 2013.

Darby Overseas Investments Ltd.

Avec comme représentant permanent

Monsieur Julio F. Lastres

Gérant/Président

TMF Management N.V.

Avec comme représentant permanent

Madame Ann Lavrysen

Gérante/Secrétaire

Référence de publication: 2013080878/2081.

(130099706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

FILDO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 141.625.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058719/9.

(130072751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Financière de Confort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 141.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058723/9.

(130072019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Friture Beim Petz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3612 Kayl, 1A, Cité Berens.

R.C.S. Luxembourg B 152.005.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058736/9.

(130071883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Friture Beim Petz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3612 Kayl, 1A, Cité Berens.

R.C.S. Luxembourg B 152.005.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058737/9.

(130071934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.
